Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213502115-20260710-D202607084-DE

Commune de Paimpont

Nombre de Conseillers	
Afférents au conseil municipal	19
En exercice	19
Présents	14
Absents	5
Exclus	0
Votants	18

Date de la convocation : 29/06/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
2026/07/084

Séance du 8 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le huit juillet à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages en séance ordinaire.

Étaient présents : Mesdames, DESMARS Claire, PAQUERIAUD Marie-Laure, PETIT Emmanuelle, GERNIGON Christèle, SAVATIER BOISBOUVIER Fabienne, MERCIER Gaëlle, ROUAULT Aurélie, Françoise GUERIN, Lydie JAMIN et messieurs LEFEUVRE Alain, DESSA Julien, ROLLAND Aurélien, MOINERAIS Marc, Stéphane DANION conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Madame FILATRE Renée, monsieur GUERIN Didier, monsieur HAUPAS Patrick et monsieur LANNUZEL Pierre-Yves.

Était absent : Monsieur EVAN PERRIN

Ayant donné pouvoir : Madame FILATRE Renée à madame GUERIN Françoise, monsieur GUERIN Didier à monsieur DANION Stéphane, monsieur HAUPAS Patrick à monsieur ROLLAND Aurélien et monsieur LANNUZEL Pierre-Yves à monsieur LEFEUVRE Alain.

DELIBERATION 2026/07/084 : TRAVAUX- AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE RENOVATION DU PARC D'ECLAIRAGE PUBLIC "MA COMMUNE 100% LED".

Rapporteur : Alain LEFEUVRE

CONTEXTE : *Suite à la signature en 2024 d'une convention entre la commune et le SDE 35 pour la rénovation globale de l'éclairage public l'étude définitive avant travaux fait apparaitre que ce dernier devrait être largement inférieur à l'estimation initiale, le SDE souhaite que la collectivité signe un avenant en ce sens.*

Vu la délibération 2024/07/065 portant signature de la convention « ma commune 100% LED ;

Vu le projet d'avenant entre la commune et le SDE 35 ;

Considérant que le projet de rénovation global porte sur le remplacement de plus de 150 luminaires, une réduction de 30% de la consommation énergétique et une réduction de l'impact lumineux sur le milieu naturel ;

Considérant le détail des modalités financière nouvelles ;

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213502115-20260710-D202607084-DE

Détail des modalités financières	
1. BASE DE CALCUL DE LA PARTICIPATION	385 154,37 €
2. TAUX SDE	50,0%
3. MODULATION	1,41
4. MONTANT ESTIME DE LA PARTICIPATION DU SDE35	271 533,83 €
5. MONTANT ESTIME DE LA PARTICIPATION DU BENEFICIAIRE H.T.	113 620,54 €
6. MONTANT DE SUBVENTION OBTENUE A DATE	0,00 €
7. MONTANT TOTAL ESTIME DE LA PARTICIPATION DU BENEFICIAIRE	113 620,54 €

Considérant le détail d'amortissement des travaux réalisés ;

N°	Capital restant dû avant échéance	Date d'échéance (estimation)	Montant de l'échéance annuelle	Capital restant dû après échéance
1	113 620,54 €	25/10/2026	16 231,51 €	97 389,03 €
2	97 389,03 €	25/10/2027	16 231,51 €	81 157,52 €
3	81 157,52 €	25/10/2028	16 231,51 €	64 926,01 €
4	64 926,01 €	25/10/2029	16 231,51 €	48 694,50 €
5	48 694,50 €	25/10/2030	16 231,51 €	32 462,99 €
6	32 462,99 €	25/10/2031	16 231,51 €	16 231,48 €
7	16 231,48 €	25/10/2032	16 231,48 €	0,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 :

AUTORISE le maire à signer l'avenant à la convention de rénovation du parc d'éclairage public.

Article 2 :

CHARGE monsieur le Maire de signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération

Le Maire,
Alain LEFEUVRE

La Secrétaire de séance,
Françoise GUERIN

MAIRIE de PAIMPONT 35 (Ille-et-Vilaine)